Réseau français d’éducation à la nature et à l’environnement - Besoins fondamentaux des enfants

TRAVAUX PUBLIÉE LE 16/09/2025

Saisine liée :
SATISFAIRE LES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS ET GARANTIR LEURS DROITS, DANS TOUS LES TEMPS ET ESPACES DE LEUR VIE QUOTIDIENNE
Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Mathieu Bellay, codirecteur stratégie et partenariats du FRENE

Mathieu Bellay, codirecteur stratégie et partenariats du **FRENE (Réseau français d’éducation à la nature et à l’environnement)**, a été auditionné par la Commission Éducation, culture et communication dans le cadre de la saisine : "Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits, dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne".

Reconnecter les enfants à la nature : un enjeu éducatif et social majeur

La nature n’est pas seulement un cadre de vie, elle est un véritable **partenaire éducatif**. « La nature est un élément important de l'éducation des enfants. C'est un partenaire éducatif clé pour leur permettre de développer leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs savoir-être », rappelle Mathieu Bellay lors de son audition devant la Commission Éducation, culture et communication.

Au-delà des apprentissages scolaires, le contact régulier avec le vivant favorise la coopération, la créativité, la santé et le bien-être des enfants. « C’est aussi quelque chose de très important pour sa capacité à vivre ensemble », souligne-t-il, avant d’ajouter que cette relation bénéfique est aujourd’hui fragilisée.

> *« Malheureusement, on constate génération après génération que ce lien entre les humains et la nature se détricote. Le temps passé par les enfants dans la nature est de plus en plus rare. »*

Les causes de cet éloignement sont multiples : le temps passé devant les écrans, la difficulté d’accès à des espaces naturels, ou encore la peur du risque lié aux activités de plein air.

Des inégalités d’accès bien réelles

L’éducation à la nature est aussi une question d’égalité. « Le premier facteur d'inégalité pour l'éducation à la nature, c'est le niveau de vie sociale. Les enfants des familles qui ont les moyens vont beaucoup plus dans la nature que ceux vivant dans la

précarité », explique Mathieu Bellay.

Ce constat dépasse les clivages géographiques : « Une famille aisée de centre-ville aura plus de propositions d'éducation à la nature qu'une famille en précarité en milieu rural. »

D'autres facteurs d'inégalité se superposent, notamment le **genre** — « l'éducation à la nature est plus proposée et plus accessible aux garçons, surtout à partir de la puberté » — et la **situation de handicap**, où « les freins sont importants et empêchent souvent l'accès à la nature ».

Trois leviers pour retisser le lien avec la nature

Face à ce constat, Mathieu Bellay, codirecteur stratégie et partenariats du **FRENE (Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement)** identifie trois grandes **préconisations** pour renforcer l'éducation à la nature :

Généraliser la pratique de l'école dehors.
« C'est une pratique qui a fait ses preuves, qui montre énormément d'intérêt pour les apprentissages, le climat scolaire et la compréhension de l'environnement. »

Relancer les séjours scolaires et les colonies de vacances.
Ces expériences collectives sont des temps privilégiés pour découvrir la nature, mais « le nombre de séjours et de centres d'accueil diminue, et les durées se raccourcissent ». Les obstacles sont surtout financiers.

Repenser nos villes et nos trajets quotidiens.
« Il faut aménager des coins de nature en ville, à proximité des lieux éducatifs, et repenser les trajets entre la maison et l'école pour remettre la nature au cœur de nos vies. »

Remettre la nature à hauteur d'enfant

En conclusion, redonner aux enfants le goût et l'accès à la nature, c'est investir dans leur développement global et dans une société plus équilibrée. Comme le rappelle Mathieu Bellay :

> *« Il faut penser nos espaces à hauteur d'enfants, pour leur permettre de grandir avec la nature, et non à côté d'elle. »*

Voir la vidéo

© - copyright CESE - Novembre 2026